



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 30 juin 2020

Site : www.franclens.fr

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 JUIN 2020

PRESENTS : MM. MAGNIN Jean-Louis, ROLLIER Alain, SOGNO Jean, LAVILLE Léon, Mme SAUVOUREL Véronique, MM MESSIER Jean-Charles, BETRIX Jean-Luc, CINQUIN Jean-Marc, FLACHERON Franck, DEPIGNY Adrien, Mmes PIROUX Corinne, BODENON Audrey, M. DROUET Julien, Mme LEHUÉDÉ Chrystèle.

ABSENT excusé : Mme ALBERT Emilie, (arrive en cours de séance)

Secrétaire élue : Mme LEHUEDE Chrystèle.

APPROBATION DERNIER COMPTE-RENDU :

Le compte-rendu de la réunion du 09 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS : (délibération n° 2020.06.06)

le Conseil constate le montant des excédents dégagés lors du vote du compte administratif de 2019, sur la section de fonctionnement pour les sommes suivantes :

Budget principal = **273 244,55 €**

Budget du service EAU = **13 636,63 €**

Le Conseil DECIDE d'affecter ces sommes en recettes aux budgets primitifs de 2020

Budget principal :

Art 002 (Excédent antérieur reporté) : section de fonctionnement pour = **159 000,00**

Art 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé): section d'investissement pour = **114 244,55 €**

Budget service EAU :

Art 002 Recettes section exploitation : **13 636,63 €**

(Excédent antérieur reporté)

. En ce qui concerne la section d'investissement :

Budget principal 2020

Le solde d'exécution de 2019 est reporté pour **33 155,48 €** et inscrit au compte R 001

Budget service EAU :

l'excédent de 2019 pour **173 054,13 €** est inscrit au compte R 001.

VOTE DES BUDGETS : (Délibération n° 2020-06.07)

Quelques corrections ont été apportées à la proposition de la commission des finances qui s'est réunie le 25 juin dernier. Ces corrections ne changent en rien la teneur de ce qui avait été présenté initialement à la commission.

les budgets de l'exercice 2020 sont votés et équilibrés en recettes et dépenses aux sommes suivantes :

BUDGET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
SERVICE EAU	85 416,13 €	188 139,07 €
BUDGET PRINCIPAL	1 191 830,00 €	607 297,48 €

Le budget de l'eau s'autofinance, bien que l'excédent soit relatif. Il est équilibré grâce à la subvention du budget principal de 10 000 €.

La commune a encore la possibilité de fixer le prix de l'eau ; les tarifs n'ont pas augmentés depuis 2016.

Section d'exploitation : Nous pouvons constater une augmentation des charges à caractère général car la commune prévoit un crédit de 14 000 € au poste 617 « étude et recherche » pour les dépenses du diagnostic du réseau d'eau en cours.

Section d'investissement : il n'y a pas de dépense importante, donc ce budget est excédentaire. Ainsi la commune peut éventuellement compter sur les 188 139.07 € de recettes si elle décidait de programmer des travaux sur le réseau d'eau.

BUDGET PRINCIPAL :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes liées aux impôts et taxes sont les plus importantes. Les recettes fiscales permettent de dégager des excédents. Le Maire donne des explications au sujet de la fiscalité, notamment concernant la C.F.E (contribution foncière des entreprises) qui remplace la taxe professionnelle.

Les excédents sont nécessaires pour pouvoir envisager des projets sans passer par l'emprunt comme par exemple les travaux de voirie qui ont des coûts importants.

Le maire informe le conseil de la convention signée entre les communes de CHENE-EN-SEMINE, CHESSENAZ, CLARAFOND-ARCINE, ELOISE, FRANCLENS, ST-GERMAIN-SUR-RHONE, et VANZY, pour le remboursement des frais d'organisation des cérémonies officielles, animations intercommunales, la gestion du terrain de football de la Croisée. La commune de Chêne paie annuellement les charges correspondantes qui lui sont ensuite remboursées par chacune des communes au prorata de la population et de leur situation financière. Un crédit de 7 000 € est voté à cet effet pour 2020.

Une somme de 30 000 € est prévue pour la démolition de l'ancienne maison « Botteron ».

Le secrétariat de mairie remettra à chaque conseiller un glossaire pour les nombreux sigles utilisés.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

En complément des crédits reportés en début d'année pour une somme de 63 616 €, les sommes suivantes sont prévues pour les travaux et acquisitions :

Acquisitions foncières :	30 000 €
Autres agencements (murette, et reprise parking SF)	16 000 €
Création du préau et mise en accessibilité des toilettes publiques	67 872 €
Equipement du cimetière-colombarium	15 000 €
Logements communaux	23 600 €
Réseau de voirie	5 000 €
Réseau d'électrification	31 600 €
Autre Matériel outillage dont illuminations de Noël	10 000 €
Copieur mairie et informatique bibliothèque	11 500 €
Mobilier mairie et salle des fêtes	8 000 €
Réhabilitation revêtement agorospace et aire de jeux	30 000 €

Présentation du tableau des amortissements emprunts dont l'annuité s'élève à 104 595 € (capital et intérêts). Le remboursement d'un emprunt se termine cette année.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION « TEAM J'ADORE CETTE AMBIANCE »

(DELIBERATION N° 2020-06.08)

l'association avait sollicité fin 2019 une participation financière pour les frais d'organisation du concert live prévu le 12 septembre 2020. Les bénéficiaires permettront de soutenir des enfants handicapés, malades, orphelins ou dans le besoin.

Considérant que l'ensemble du conseil est favorable pour participer, le Maire demande au conseil de se prononcer sur le montant de la somme à voter :

8 votes pour 1 000 € et 7 votes pour 1 500 €.

En conséquence, Le conseil décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour l'association « la team j'adore cette ambiance ».

BIBLIOTHEQUE : (Délibération n° 2020-06.11)

1) Tarifs : Mmes BODENON et SAUVOREL présentent le compte-rendu de la réunion d'équipe de la bibliothèque avec les bénévoles. L'équipe propose de simplifier les tarifs pratiqués actuellement qui s'avèrent selon elle, compliqués dans leur pratique, (rendu monnaie). Les bénévoles proposent de payer leur cotisation pour pallier le manque à gagner. Le maire ainsi que le conseil réfutent cette option.

Au lieu des 4 tarifs actuels, il y aurait :

1 tarif individuel de 10 € pour les lecteurs domiciliés à Franciens

Et 1 tarif individuel de 20 € pour les abonnés extérieurs.

Avec gratuité pour les enfants jusqu'à 18 ans, et les personnes handicapés ou vulnérables.

Cette modification engendrerait une perte annuelle des recettes estimée à environ 48 €

Le conseil a soulevé les problématiques liées à cette nouvelle tarification.

Après délibération le conseil décide à la majorité de maintenir la tarification actuelle (9 voix pour) et accepte d'instaurer la gratuité (unanimité). Sont concernés : les personnes vulnérables de la commune recensées par le CCAS (ADMR), les personnes handicapées, les étudiants de + de 18 ans .

2) ré-informatisation de la bibliothèque

Le Conseil approuve les devis pour les dépenses de remplacement du logiciel + matériel informatique, estimés globalement à 5 348,10 € HT. :

LTI solutions informatiques : poste bibliothèque et douchette sans fil :	2 276,80 €
protection messagerie	240,00 €
MICROBIB SARL logiciel gestion catalogue	2 722,00 €
Filmolux étiquettes	109.30 €

Le Maire précise que SAVOIE-BIBLIO peut allouer des subventions pour l'aménagement de la bibliothèque municipale. En conséquence le conseil municipal demande au Maire de solliciter le financement auprès de SAVOIE BIBLIO – Centre d'Annecy au titre des aides prévues à l'investissement des communes. (*délibération n° 2020.06.10*)

LOGEMENT COMMUNAL RUE DE LA PAIX

Le Maire informe le conseil des différents courriers et rappels adressés à la locataire, suite aux retards de paiements des loyers. L'ancienne municipalité avait décidé d'engager une procédure d'expulsion qui n'a pas été engagée en raison de la crise sanitaire.

En réponse au dernier courrier, la locataire a donné son préavis pour quitter le logement le 14 juillet 2020. La trésorerie de Frangy-Seysse, doit établir un échéancier de règlement pour apurement de la dette locative.

Le conseil délibèrera plus tard, au sujet des travaux de réfection ou transformation du logement.

COMMISSION DES IMPOTS :

lors de chaque renouvellement du conseil municipal, en application de l'article L 1650-1 du code général des impôts qui prévoit que dans chaque commune il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composé du maire ou de son adjoint délégué, de six commissaires titulaires et six suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Suite aux récentes élections municipales de 2020, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

En conséquence le conseil municipal établit la liste de proposition jointe en annexe et qui sera adressée à Monsieur le Directeur départemental des finances publiques de la Haute-Savoie.

Succession Pecherand : le maire explique que dans le cadre de la succession de Mme PECHERAND, par délibération du 27 février 2020, le conseil municipal avait fait une offre d'achat pour la parcelle cadastrée section B n° 934 au prix de 15 € du m². Pour l'instant il n'y a eu pas de meilleure offre pour venir contrer celle de la commune. Le Maire informe les nouveaux élus du projet de créer une réserve foncière agricole sur la commune.

- **Appel à candidatures représentant-es du syndicat de rivières les Ussets** : le président a adressé un courrier à toutes les communes pour rappeler les modalités de désignation des délégués à la future assemblée délibérante. Le maire précise que la Communauté de Communes Ussets et Rhône (CC-UR) est représentée par 5 délégués qui seront choisis parmi les futurs conseillers communautaires.
- **Bourse foncière forestière des Ussets et Bornes** : la commune a été informée de la vente de deux parcelles proches des terrains communaux : une sur la commune de Chêne-en-Semine (ZI 90) et l'autre sur Franc lens (B 188). Considérant que les parcelles ne présentent aucune réelle valeur et sont isolées., le conseil ne donne pas suite .
- **Réunion de nomination des délégués pour le vote des sénateurs** : réunion fixée au 10 juillet 2020 19 h
- **Commission sécurité salle des fêtes** : le procès-verbal mentionne de renforcer le système d'alerte moins audible dans certaines parties du bâtiment, notamment les toilettes.
- **Budget de l'eau** : une réflexion sur le montant de la taxe de branchement sur l'habitat collectif devra être initiée car dans les prochaines années il y aura de l'habitat collectif et celle-ci n'est pour l'instant que de 400 € par construction.
- La fuite d'eau sur l'installation de chauffage à l'ancienne école a été trouvée et la remise en état est en cours de réalisation.
- **Consignes nationales COVID 19** pour le secteur de la restauration ont été données au petit café et à la direction de la MFR pour l'organisation de leur activité. Les espaces publics (aires de jeux, tennis, WC publics) ont été ré-ouverts. Des restrictions sont maintenues pour la location de la salle des fêtes.
- **Problématique des fouines qui sont en augmentation** : M. ROLLIER, adjoint est en relation avec les chasseurs pour organiser le piégeage sur la commune. Suite aux plaintes enregistrées en mairie, une campagne de pose de piège a été réalisée. A ce jour 7 pièges ont été posés chez des particuliers.
- Mme SAUVOREL précise qu'une réunion de la commission environnement est prévue mercredi 1^{er} juillet en mairie.

La secrétaire de séance,

Mme LEHUEDE Chrystèle



DATE AFFICHAGE :

21 JUIL. 2020

Le Maire,

M. MAGNIN Jean-Louis

